

Procès-verbal du Conseil de l'école doctorale Galilée

Mercredi 08 janvier 2014

Membres du conseil de l'école doctorale présents : Dominique Ledoux, Jean-Stéphane Dhersin, Patrick Franciosi, Heiko Rodel, Olivier Gorceix, Khaled Hassouni, Véronique Migonney, Younès Bennani, Lionel Schwartz, Nadine Varin-Blank, Emmanuel Viennet, Loïc Maillard, Thierry Taillandier-Loize, Olivier Fernandez.

Lieu : Salle de réunion de l'Institut Galilée D212-D214.

Ordre du jour :

- 1) Discussion en présence de Gilles Brougère sur les futurs statuts du CED de SPC.
- 2) Point rapide sur les dépenses 2013 et sur le budget 2014.
- 3) Point sur les nouvelles inscriptions en première année de thèse.
- 4) Réflexion sur le format de la journée de l'ED du mois de juin.
- 5) Questions diverses.

La séance est ouverte à 09h35.

En propos introductif, D Ledoux accueille et remercie tous les membres du conseil de l'école doctorale présents, à l'occasion de ce premier conseil de l'ED Galilée pour l'année 2014. D Ledoux remercie G Brougère (Directeur de l'école doctorale Erasme) qui a accepté notre invitation pour nous présenter les réflexions sur les futurs statuts du Conseil des Ecoles Doctorales (CED) de Sorbonne Paris Cité.

1) Discussion en présence de Gilles Brougère sur les futurs statuts du CED de SPC.

En introduction, G Brougère rappelle les enjeux et le fait que les ED Erasme et Galilée sont sous la tutelle du SPC. L'objectif du CED de SPC est de construire une politique doctorale ambitieuse au sein de SPC, d'améliorer la visibilité des ED au plan national et international, de soutenir la politique scientifique des laboratoires et de préserver leurs compétences. Selon G Brougère, la mise en place du conseil de l'école doctorale aura des missions et objectifs précis : améliorer l'accès des formations doctorales aux doctorants de SPC, offrir un ensemble plus conséquent de moyens et notamment des contrats doctoraux Idex ou obtenus au titre du contrat de site, favoriser l'émergence de programmes de formations transversaux à plusieurs écoles.

Ce CED aura aussi pour objectif de définir des principes de fonctionnement communs aux différentes ED, notamment en termes de sélection des candidats, de suivi des thèses, de taux d'encadrement et de durée des thèses.

Une discussion s'engage au sein du conseil d'où il ressort principalement que les établissements, via notamment leur ED, doivent continuer à disposer de moyens leur permettant de définir leur politique scientifique en liaison avec les laboratoires et que l'un de ces moyens repose sur le nombre de contrats doctoraux alloués aux établissements. Afin d'acter ces propos, la motion suivante est proposée :

« Les ED « Erasme » et « Galilée » de l'Université Paris 13 sont très intéressées par les possibilités de rapprochement des activités des différentes ED dans le projet de création d'un Collège des ED de Sorbonne Paris Cité auquel elles souhaitent participer activement.

Dans ce contexte, elles estiment que le nombre et la répartition des contrats doctoraux sont des éléments essentiels de politique scientifique des établissements et de leurs laboratoires en termes d'attractivité, de rayonnement et de qualité de leur recherche. Elles considèrent donc que le nombre des contrats attribués jusqu'à maintenant à chaque établissement par la DGESIP (22 pour Paris 13) ainsi que ceux créés par chacun d'entre eux sur leur dotation propre (20 pour Paris 13) doit au moins rester constant et que leur affectation doit continuer à relever de ces établissements dans le cadre de leur politique scientifique. »

Cette motion est votée à l'unanimité du conseil. Après validation par l'ED Erasme, cette motion commune aux deux ED de Paris 13 sera transmise au conseil scientifique de Paris 13 ainsi qu'au responsable du groupe de travail SPC sur les statuts du CED.

Plusieurs réunions de ce groupe de travail SPC doivent encore avoir lieu sachant que les statuts du CED doivent être votés par le CA de SPC courant juin.

2) Informations sur la mise en place du financement dit "Bourse au mérite"

D Ledoux indique que l'ED a reçu le feu vert de la DGESIP pour la mise en place du financement dit « Bourse au mérite ». L'objectif de ces bourses au mérite est de pouvoir accorder aux doctorants étrangers bénéficiant déjà d'un financement principal, un complément de financement sur 3 ans leur permettant de percevoir un somme totale de 1200 euros minimum par mois. Ce financement est prélevé sur un demi-contrat doctoral (17.500 €).

Cinq doctorants ont été sélectionnés par le bureau de l'ED après appel d'offre pour bénéficier de ce complément de financement : quatre doctorants de 1^{ère} année financés sur 3 ans et un doctorant en 3^{ème} année financé seulement pour cette année.

3) Point sur les dépenses 2013 et sur le budget 2014.

D Ledoux indique que le budget de l'ED pour l'année 2013 était de 65 000 euros. Sur ce budget, une somme de 28.000 euros a dû être provisionnée pour le règlement des formations du CFDIP. Cette somme a pu être débloquée en septembre 2013 du fait de la prise en charge du cout des formations CFDIP par SPC et la quasi-totalité des 28.000€ a été consacrée au financement des missions des doctorants pour des congrès/conférences ainsi que pour les

déplacements de certains membres étrangers de jury de thèse. Cette année le montant du budget de l'école doctorale devrait être d'environ 60 000 euros.

K Hassouni fait la proposition qu'une enveloppe budgétaire destinée aux missions des doctorants soit allouée à chaque maison/laboratoire afin d'avoir une meilleure visibilité pour les laboratoires mais aussi pour l'ED du financement des missions « au fil de l'eau ».

D Ledoux indique qu'une proposition sera faite dans ce sens au prochain conseil.

4) Point sur les nouvelles inscriptions en première année de thèse

D Ledoux rappelle que 27 contrats doctoraux ont été attribués pour cette année 2013/2014. Un concours sur AO a eu lieu au mois de septembre afin d'attribuer les deux derniers contrats doctoraux remis au pot commun par la maison Math-Info-Stic. Au 8 janvier 2014, il y a 49 nouveaux inscrits en 1^{ère} année et une dizaine de doctorants sont encore en cours d'inscription.

5) Réflexion sur le format de la journée de l'ED du mois de juin.

D Ledoux propose que comme pour les années précédentes, la journée de l'ED ait pour objectif de mettre en valeur les travaux de recherches des doctorants de 2^{ème} année (participation obligatoire) tout en incitant fortement les doctorants de première année et de troisième année à y participer. Dans ce but, le conseil propose d'attribuer quelques heures de formation aux doctorants de 1^{ère} et 3^{ème} années qui assisteront à la journée.

V Migonney insiste sur le fait que les doctorants doivent s'investir davantage dans la journée de l'école doctorale et que cela ne peut être que bénéfique pour leur thèse.

D Ledoux propose de reconduire le format de présentation de deux minutes par powerpoint (présentation orale avec deux diapositives maximum), en donnant aux doctorants des instructions précises sur le contenu de ces diapositives. L'idée est de demander au doctorant de prendre du recul sur ses travaux de recherches et d'expliquer à un public non spécialiste en quoi son sujet de thèse est important et utile pour la recherche fondamentale/appliquée. Parallèlement à la présentation orale, les doctorants de deuxième année présenteront dans une salle annexe, une synthèse de l'avancée de leurs travaux sous forme de poster. Un jury composé de trois personnes jugera la qualité des présentations orales et sur posters et attribuera un prix à trois lauréat.

La date et le format de cette journée seront rediscutés et validés lors du prochain conseil.

6) Questions diverses

Concernant la gestion des formations doctorales, D Ledoux indique que la gestionnaire des formations des doctorants, Sandrine Caron, a changé de service et qu'elle a été remplacée par Muriel Vatin.

N Varin-Blank demande des éclaircissements sur l'obligation du suivi des cours d'anglais et de la validation du TOEIC.

D Ledoux rappelle que l'obligation des doctorants ne concerne que le suivi des cours d'anglais et que la soutenance de thèse n'est pas conditionnée au résultat du test TOEIC. L'objectif de ces cours qui sont dispensés sur les campus de Villetaneuse et de Bobigny est d'amener les doctorants à un niveau de compétence en compréhension écrite et orale de l'anglais suffisant pour leur permettre de passer avec succès le test du TOEIC.

T Taillandier-Loize, représentant des doctorants, souligne que les diplômés des grandes écoles, qui sont en concurrence sur le marché du travail avec les docteurs, doivent avoir un niveau de TOEIC minimum.

K Hassouni indique que certains doctorants du LSPM ont estimé à une époque que les cours d'anglais ne leur apportaient rien mais qu'il n'a plus eu de retour négatif depuis cette période.

Dans le cadre de la propriété intellectuelle, V Migonney précise que pour éviter tout risque de piratage, de plagiat, ou de vol de données confidentielles qui sont le résultat d'années de recherches, les doctorants doivent être vigilants quant aux règles régissant la confidentialité et la propriété intellectuelle.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 12h05**